

Bachelier en enseignement section 3 français, français langue étrangère et français langue d'apprentissage

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : edu-leuze@helha.be
HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

RE2201 Approfondissement disciplinaire et didactique : Lecture et écriture			
Ancien Code	PERE2B21LECEC	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XEEB2210		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	75 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Raphaël VANTOMME (raphael.vantomme@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Séverine MULLER (severine.muller@helha.be) HELHa Loverval Murielle VAN TRIENPONT (murielle.van.trienpont@helha.be) Henri François LORIAU (henri-francois.loriau@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de reformuler à bon escient une réflexion didactique sur les notions et les démarches liées à la didactique de la lecture ; il pourra également décrire, expliquer, illustrer, commenter et appliquer des démarches et concepts liés aux documents de référence en fonction des contenus abordés progressivement dans le cadre des cours.

Conformément au décret du 02.12.2021, une attention particulière sera portée à l'éducation aux médias, à l'EVRAS et au genre, ces dimensions devant être intégrées de manière transversale dans tous les axes de la formation.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 3 **Les compétences de l'organisateur et accompagnateur d'apprentissages dans une dynamique évolutive**

- 3.1 Démontrer une connaissance et une compréhension des processus d'apprentissage, des contenus disciplinaires au bénéfice de choix didactiques et méthodologiques pertinents en fonction du contexte d'enseignement et de l'état de la recherche

Acquis d'apprentissage visés

Dans diverses situations qui lui sont proposées, il est attendu que l'étudiant(e) soit capable par écrit (écrit intermédiaire ou tout éventuel support) et/ou oralement de :

- Utiliser à bon escient les outils de didactique de l'écriture en fonction du but recherché (écriture).

2. Faire des liens entre les différentes visées du cours de français (écrire – lire – écouter et parler) (écriture).
3. Démontrer sa maîtrise du système orthographique du français et concevoir des activités d'apprentissage de l'orthographe.
4. Analyser et corriger correctement des copies d'élèves et être capable de déterminer un accompagnement adéquat face aux difficultés des copies présentées(écriture).
5. Carcatériser et critiquer des activités d'apprentissage en Savoir Lire (lecture).
6. Concevoir et justifier des activités d'apprentissage en Savoir Lire adaptées aux situations et aux publics donnés (lecture).

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PERE2B21LECECA Approfondissement disciplinaire et didactique : Lecture et écriture 75 h / 5 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 50 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PERE2B21LECECA Approfondissement disciplinaire et didactique : Lecture et écriture 50

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

L'évaluation consiste en une évaluation intégrée.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier en enseignement section 3 français, français langue étrangère et français langue d'apprentissage

HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL
Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Approfondissement disciplinaire et didactique : Lecture et écriture			
Ancien Code	13_PERE2B21LECECA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CEEB2211		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	75 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Murielle VAN TRIENPONT (murielle.van.trienpont@helha.be) Henri François LORIAU (henri-francois.loriau@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de reformuler à bon escient une réflexion didactique sur les notions et les démarches liées à la didactique de la lecture ; il pourra également décrire, expliquer, illustrer, commenter et appliquer des démarches et concepts liés aux documents de référence en fonction des contenus abordés progressivement dans le cadre des cours.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Dans diverses situations qui lui sont proposées, il est attendu que l'étudiant(e) soit capable par écrit (écrit intermédiaire ou tout éventuel support) et/ou oralement de :

1. Utiliser à bon escient les outils de didactique de l'écriture en fonction du but recherché (écriture).
2. Faire des liens entre les différentes visées du cours de français (écrire - lire - écouter et parler) (écriture).
3. Démontrer sa maîtrise du système orthographique du français et aborder la didactique de l'orthographe
4. Analyser et corriger correctement des copies d'élèves et être capable de déterminer un accompagnement adéquat face aux difficultés des copies présentées (écriture).
5. Caractériser et critiquer des activités d'apprentissage en Savoir Lire (lecture).
6. Concevoir et justifier des activités d'apprentissage en Savoir Lire adaptées aux situations et aux publics donnés (lecture).

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Didactique de l'écriture (en fonction des genres)
- Système orthographique du français et didactique de l'orthographe,
- Correction de textes d'élèves, analyse et remédiation
- Stratégies de lecture
- Mise en application des stratégies selon les genres de textes.

Démarches d'apprentissage

Au cours des séances se mêleront mises en situation, structurations théoriques, exercices et discussions méthodologiques. Une réflexion sur l'utilité des notions abordées dans cette UE sera menée.

Dispositifs d'aide à la réussite

Des exercices et des explications supplémentaires sont donnés aux étudiants en fonction des besoins

Sources et références

Les étudiants disposent des ouvrages de référence nécessaires en bibliothèque ainsi que d'informations bibliographiques fournies au cours.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

fichiers déposés sur Connected, les feuilles de cours distribuées en classe, les notes personnelles des étudiants et les recherches complémentaires dans les ouvrages de référence.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Epreuve intégrée

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exm	100			Exm	100

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 50

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).